

Intercommunalité Sa création a été adoptée par les élus du Territoire de Belfort, vendredi. Ceux du Pays de Montbéliard seront consultés en juin

Oui au pôle métropolitain

202

Belfort. Les élus du Territoire de Belfort siégeant à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) ont approuvé à l'unanimité la création d'un pôle métropolitain Nord Franche-Comté. La réunion s'est déroulée vendredi après-midi à la préfecture du Territoire de Belfort, sous la présidence du préfet Pascal Joly.

« Exister sur la carte »

Dans le paysage intercommunal actuel (que la loi NOTRe bouleversera bientôt), le futur pôle serait constitué de plus de 309.000 habitants de trois départements (90, 25, 70) répartis dans onze EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), dont les deux importantes communautés d'agglomération de Belfort et Montbéliard, qui totalisent plus de 213.000 habitants. À compter du 1^{er} janvier 2017, il n'y aura plus que cinq EPCI pour la même population et le même périmètre.

C'est dans celui de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) que s'installera le siège du futur pôle, puisqu'il s'agit de l'intercommunalité la plus peuplée.

Le vote de vendredi fait suite aux délibérations, toutes favorables, des onze collectivités, des trois conseils départementaux concernés et du conseil régional.

Avant le vote, le député-maire LR de Belfort Damien Meslot a exprimé sa satisfaction : « Nous arrivons enfin au bout de ce processus. Il nous faut disposer le plus rapidement possible de cet outil lancé par Jean-Pierre Chevènement et qui voit désormais son aboutissement politique et structurel. Ce pôle nous permettra d'exister sur la carte nationale et de compter dans la distribution des fonds européens et des fonds d'État ». Un point



■ Au cours de la réunion, vendredi après-midi en préfecture.

Photo Lionel VADAM

confirmé par le préfet qui a rappelé tout l'intérêt de tels crédits pour la mise en œuvre de « projets structurants ».

Vice-présidente PS du conseil régional, Maude Clavequin a salué elle aussi « l'intérêt stratégique et économique que représente un tel pôle pour le Nord Franche-Comté, un secteur majeur, avec de nombreux atouts, malheureusement oublié au profit de Besançon et Dijon ».

« Qu'il ne reste pas une coquille vide »

Elle n'en a pas moins émis un bémol : « le pôle métropolitain est un premier outil indispensable. Mais j'ai un point d'inquiétude quant au fonctionnement. Car les relations entre les différents secteurs ont été houleuses, on l'a vu dans la question de la répartition des grands équipements. La fragilité politique a toujours existé dans l'Aire urbaine. Pour l'instant, les compétences ne sont pas clairement définies, je souhaite qu'elles le soient rapidement, tout comme le mode de gouvernance et un calendrier de travail ». Pour l'élue, le pôle ne reste pas « une co-

quille vide ».

Réponse de Damien Meslot : « Dès que le pôle sera créé, nous le réunirons. Nous devons aussi définir plus précisément les compétences. Elles sont assez vagues pour l'instant, mais il nous fallait trouver un consensus pour que les élus des 11 structures se mettent d'accord. Quant aux relations entre PMA et la CAB, elles n'ont jamais été aussi fortes qu'actuellement, malgré l'affaire de la clinique.

Je participerai d'ailleurs bientôt à une conférence de presse commune avec Charles Demouge, le nouveau président de Pays de Montbéliard Agglomération ».

Le calendrier de constitution du pôle prévoit maintenant d'organiser cette même réunion de CDCI dans le Doubs et en Haute-Saône au mois de juin. Après la création par arrêté préfectoral du préfet du Doubs (département du siège du futur pôle), les conseils communaux devront reconnaître par délibérations concordantes l'intérêt métropolitain. Toutefois, la loi ne fixe pas de délai pour la constitution du pôle, se contentant de préciser qu'elle devra être « rapide ».

Didier PLANADEVALL